



Rahin et Chérumont
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bulletin d'Information

Janvier 2018

Bonne année
à toutes
et à tous !



EDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2017 a été marquée particulièrement par l'aboutissement de deux ans et demi de travaux à la Filature de Ronchamp, avec l'inauguration le 1^{er} juillet 2017.

Environ 400 personnes se sont déplacées pour assister à cet évènement important pour l'ensemble de la communauté. Les personnalités présentes nous ont félicités chaleureusement et ont rappelé que notre territoire était doté de structures conséquentes et diverses pour le bien-être de ses habitants.

Le tiers-lieu numérique a été remarqué et largement apprécié par l'ensemble de nos financeurs et du public.

Au niveau national, belle reconnaissance aussi, en 2016 la Communauté de Communes a reçu le 1^{er} prix Robert Auzelle récompensant le projet au niveau environnemental, puis au mois d'octobre 2017, le 1^{er} prix au Congrès des Architectes à Metz pour sa qualité architecturale certes, mais aussi pour son projet citoyen.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes assure de nouvelles compétences, imposées par loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) :

- PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) : le nouveau PLU intercommunal remplacera les plans d'urbanisme gérés auparavant par les communes,
- Gestion des zones d'activités (Ronchamp, Champagney et Plancher-Bas) et du cinéma de Plancher-les-Mines.

Dès le 1^{er} janvier 2018, s'est ajouté GEMAPI : la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations en collaboration avec les communautés de communes du bassin de l'Ognon (les 1000 Etangs, Pays de Lure et Pays de Villersexel).

Toutes ces compétences à gérer demanderont obligatoirement un renforcement de nos services et un investissement important des élus.

En ce début d'année, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2018.

Le Président,
René GROSJEAN

2017



Musicales de Clairegoutte, Avril 2017, Ronchamp



Bourse aux documents des Offices de tourisme, Avril 2017, Ronchamp



Festival D-Livres et Vous, Octobre 2017,

Frahier-et-Chatebier



TVS VTT, Septembre 2017, Champagny



Transhumance, Octobre 2017, Plancher-les-Mines



Idylle, Octobre 2017, Ronchamp

EN IMAGES

FILATURE



INAUGURATION DE LA FILATURE

Samedi 1er juillet 2017, un nouveau chapitre s'ouvrait dans l'histoire de la Filature de Ronchamp : la première tranche de réhabilitation du site était inaugurée !

La journée a débuté avec un moment officiel : le Président de la Communauté de Communes, René GROSJEAN, a coupé le ruban en présence de Madame la Préfète, de Monsieur le Sous-Préfet, des représentants de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Président du Conseil Départemental de Haute-Saône et de conseillers, sénateur, député, présidents et élus de des communautés de communes voisines, des maires et élus de communes environnantes, des élus communautaires. et de nombreux habitants, qui s'étaient donnés rendez-vous pour ce moment marquant.

Les architectes d'Atelier Cité Architecture ont ensuite proposé une visite guidée du site avant les discours officiels qui se sont déroulés sous la Halle Publique. Avant de laisser place à un moment convivial où tout le monde

s'est retrouvé pour célébrer l'évènement.

Même si la météo n'a pas été de la partie, les visiteurs ont pu profiter des animations : marché de producteurs locaux, démonstrations, expositions et jeux vidéos à la Filature 2.0, un stand dédié au tourisme avec des animations et des expositions, ou encore une exposition photos retraçant l'évolution du chantier depuis ses débuts.



Un public curieux, et conquis par la Filature 2.0

LES PREMIERS LOCATAIRES

Les Cellules de la Cour des Artisans se préparent à accueillir la Filature 2.0 (voir article en page suivante) et certaines sont même déjà occupées par leurs locataires : AP Diffusion et L'Yote Brush. Nous vous proposons une

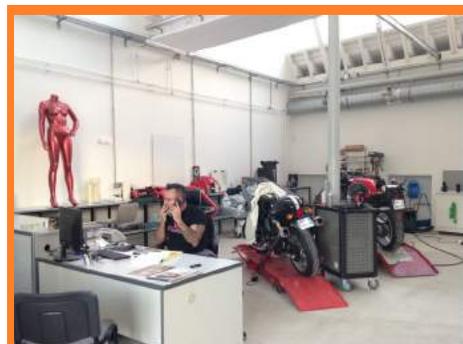
rencontre avec ce dernier, qui exerce une activité d'aérographe.

« Mon installation sur la Filature a commencé début octobre 2017, et cela m'a pris un bon mois pour installer le plus efficacement possible mon atelier de peinture sur tous supports. Je suis opérationnel depuis le 13 novembre environ. **Je compte rester sur le site le plus longtemps possible** si mon activité le permet et pourquoi ne pas finir ma carrière ici, vu que les cinquante ans ont sonné pour moi.

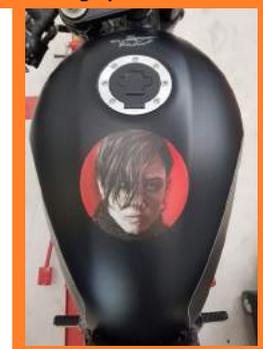
Pourquoi ici ? **J'ai choisi ce lieu car je trouve le site exceptionnel et magique à la fois...** Ce sont des bâtiments chargés d'histoire et leur restauration a été faite dans le respect des matériaux et de l'environnement.

Cet endroit est lumineux et calme, ce qui est propice à mon activité de peinture à l'aérographe, qui demande beaucoup de concentration.

C. PETEGNIEF, L'Yote Brush
06 02 08 04 16



L'atelier de l'aérographe sur le site de la Filature



FILATURE

LA FILATURE 2.0 EST OUVERTE !

Depuis le 15 décembre dernier, dans la cellule n°2 de la Cour des Artisans, la Filature 2.0, unique espace de coworking de la vallée, a ouvert ses portes. Désormais, chacun peut s'y rendre pour travailler, apprendre, échanger.



On pourrait décrire la Filature 2.0, tiers-lieu numérique, comme une solution flexible, adaptée aux besoins, ponctuels ou réguliers, des entrepreneurs, travailleurs indépendants, freelances, télétravailleurs, étudiants ou en recherche d'emploi. Le tiers-lieu est une façon de répondre aux évolutions du travail en minimisant les effets négatifs de l'isolement.

Le cadre professionnel et convivial est propice aux échanges et favorise le développement de réseaux.

La Filature 2.0 propose des bureaux équipés individuels (fermés) ou collectifs (open space) avec connexion Internet haut débit, et équipements bureautiques (photocopieuse, scanner, etc.), des salles de réunion équipées, une plate-forme collaborative en ligne, un centre de ressources avec de la documentation, un espace fablab, une formule de domiciliation, un cadre convivial avec espace détente et un parking gratuit.

L'ensemble s'articule autour de chalets en bois brut, dans une atmosphère bucolique et champêtre :

- 1 chalet « fond vert » dédié à la photo, vidéo et scanner 3D. Idéal pour des photos de catalogue (e-boutique) avec incrustation et effets spéciaux.



L'espace détente de la Filature 2.0

- 1 chalet salon dédié à la visioconférence ;
- 3 chalets privés pour recevoir fournisseur, comptable etc... et qui peuvent être loués à l'heure, à la journée, à la semaine ou au mois ;
- 1 chalet formation / réunion avec écran interactif.

La fibre optique arrive sur le site.

Des projets sont également en cours telle que l'installation d'un réseau LoraWAN pour les objets et capteurs connectés, objets que chacun pourra imaginer puis fabriquer au fablab.

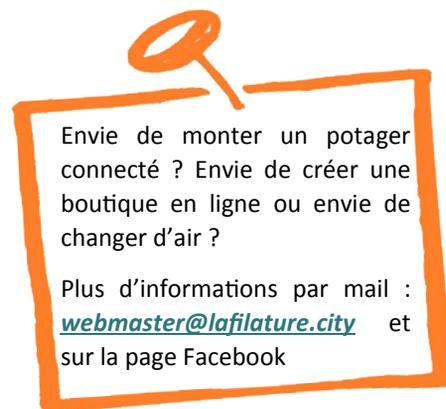
Le Fablab est un atelier ouvert à tous, où sont mises à disposition des machines-outils numériques et mécaniques pour apprendre à concevoir et à fabriquer toutes sortes d'objets :

- imprimantes 3D ;
- découpeuse laser ;
- plotter de découpe ;
- scanner 3D ;
- robotique ;
- modélisation 2D/3D ;
- brodeuse numérique etc...

Afin de rendre l'espace accueillant et chaleureux, l'équipe de la Filature 2.0 est à la recherche de plantes vertes d'intérieur...



Alors ne jetez pas les vôtres, apportez-les sur le site de la Filature !



Présentation du volet numérique de la filature lors d'une assemblée ERUDITE, Letterkenny, Irlande 2017



FILATURE

DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ À LA FILATURE ?

Les activités ont débuté dans les cellules de la cour des artisans à la Filature : le tiers-lieu numérique, un peintre aérographe et un poseur d'huisseries se sont installés.

Le conseil communautaire, par délibération du 2 août 2017, a approuvé à l'unanimité le tarif de location à 3,30€ HT / mètre carré hors charges locatives. Les cellules sont équipées de sanitaires et, dès début 2018, en fibre optique.

Pour louer des espaces artisanaux, de 92 à 271m², vous pouvez candidater en remplissant le formulaire en ligne sur www.ecoparc-filature.fr, rubrique « Cour des Artisans » ou via ce lien : <http://bit.ly/2zJPDb4>.

Concernant les autres espaces : salle d'exposition, salle omnisports, studios de répétition de musiques actuelles, halle publique,... une gestion transitoire préalable à la création d'une société publique locale courant 2018 propose des tarifs d'occupation encore susceptibles d'évoluer.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec Agnès VEYSSIERE au 03 84 27 93 15 ou par mail a.veyssiere@ccrc70.fr.

SERVICES AUX PERSONNES

LE RAM

Le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) dont le siège actuel se situe rue des Frères Renaud, à Champagny, déménagera au cours du premier semestre 2018. En effet les locaux trop exigus, ne permettent pas le développement optimal de ce service.

La Commune de Champagny, propriétaire d'un bâtiment proche de la Mairie, le met à disposition de la Communauté de Communes qui finance l'aménagement de ce nouveau RAM. Nous espérons qu'il pourra prochainement accueillir les assistantes

maternelles et les enfants qui leurs sont confiés ainsi qu'un accueil parents-enfants, lieu d'aide à la parentalité. Le montant des travaux nécessaires à cet aménagement sont estimés à 21 300€.

Nous souhaitons que le RAM soit itinérant ; en ce sens, une permanence hebdomadaire a été ouverte le mardi à Ronchamp. Le matin des ateliers sont organisés pour les enfants accompagnés des assistantes maternelles et l'après-midi, une permanence administrative est proposée. Cependant, au regard de la faible fréquentation de cette permanence, la question de sa pérennité se pose.

LE PÉRISCOLAIRE

La rentrée 2017/2018 voit une disparité dans le temps scolaire des différentes écoles de la CCRC : les écoles de Frahier-et-Chatebier, de Plancher-les-Mines et de Clairegoutte sont à la semaine de 4 jours alors que les autres écoles sont à 4,5 jours. L'accueil des enfants non scolarisés le mercredi matin peut se faire à Frahier, en attendant la décision des autres communes. Nous rappelons que les tarifs de l'accueil périscolaire augmentent de 2% en janvier 2018.

Tous les centres périscolaires ont répondu à l'appel à projet lancé par la Caisse d'Allocations Familiales « Le

SERVICES

AUX PERSONNES

rendez-vous des familles ». De nombreuses actions telles que goûters parents-enfants, rencontre parents-enfants-club des anciens, veillées jeux, contes, cuisine, pique-nique, petits déjeuners, ont été menées pendant une semaine. Un travail sur le tri et sur « manger local » a été mené au cours de l'année. Des sorties, des rencontres, des jeux communs sont organisés permettant des échanges inter-centres.

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Située Place Charles de Gaulle à Champagny, elle regroupe les services de la Mission locale, le Point Information Jeunesse, le Secteur Jeunes et une borne Visio-Services, elle est équipée d'un cyber-centre et est ouverte à tous. L'accueil est anonyme et gratuit. Depuis novembre 2017 elle peut accompagner les démarches concernant les demandes de cartes grises et les permis de conduire. Elle vise à rendre plus proches les services publics de plus en plus éloignés de nos territoires.

La Mission Locale accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans en recherche de formation, d'emploi,

de logement, de conseil sur la santé. Elle peut les renseigner ou les accompagner dans tous ces différents parcours, proposer des aides à la mobilité.

Le Point Information Jeunesse diffuse la carte « Avantages Jeunes », organise la journée Job d'été, anime des ateliers, participe aux projets du Centre Information Jeunesse comme le projet MIX and Co sur les discriminations dont la restitution s'est déroulée en mai à la Filature. Il accompagne également les projets des jeunes dans le montage des dossiers et demandes de subventions.



Le Secteur Jeunes accueille les jeunes de 11 à 18 ans les mercredis et pendant les vacances. Il organise des activités sportives (accrobranche, kayak, équitation, randonnée ...), des activités manuelles, des sorties loisirs (cinéma, bowling, laser game) des mini camps, des soirées débat, pizzas, raclette, Halloween...

Cette année, 16 à 40 jeunes, venus de 7 communes sur 9 de la Communauté de Communes ont participé à ces différentes activités.

Une cotisation annuelle de 8 à 15€ (selon le quotient familial) et une participation financière variable selon le type d'activités sont demandées aux familles.



L'association Graines de Jeunes créée par des jeunes essentiellement venus du Secteur Jeunes participe aux différentes manifestations sur le territoire de la Communauté de Communes (brocante des pompiers, Foire d'Antan...) et co-organise avec le secteur Jeunes ou le Point Information Jeunesse des animations (comme la Color Run qui a réuni 260 participants cette année et sera reconduite en 2018, ou le concert Jeunes en scène ; le prochain aura lieu le 28 avril 2018.).

La borne Visio-Services et les services de la MSAP permet la prise de rendez-vous avec les organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, le Centre d'amélioration du Logement, le Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles.



Color Run 2017 aux Ballastières

TOURISME

L'année 2016 n'avait pas vu d'évolution sensible en termes de fréquentation touristique de notre territoire par rapport à 2015. En effet, les attentats avaient largement neutralisé les effets attendus de **l'inscription de La Chapelle sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**. Le public français s'était davantage déplacé tandis que les étrangers se détournaient de notre Pays. Dès le mois de janvier de l'année 2017, on a pu constater une évolution positive : les touristes étrangers revenaient ! Cette tendance a été observée dans les sites touristiques mais aussi chez les hébergeurs et restaurateurs du secteur.

Notons également que le retour du **Tour de France à La Planche des Belles Filles** a permis une visibilité accrue en ce début de mois de juillet, avant l'arrivée des estivants.



La **navette estivale**, mise en œuvre pour la deuxième année consécutive, n'a pas eu autant de succès que le bus des neiges. Un examen plus approfondi de l'opportunité du dispositif estival est à l'étude.



Les conditions météorologiques de cet été ont permis une **meilleure fréquentation des Ballastières (plage, promenade, pêche)**. Le camping a également suscité davantage d'intérêt **avec 19% de vacanciers en plus !**

Des travaux d'amélioration sont prévus pour 2018, ainsi qu'un nouveau plan de communication.



L'office de Tourisme Rahin et Chérumont s'est ouvert encore plus vers l'extérieur de notre territoire en prenant comme appellation « **Ronchamp Tourisme - Vosges du Sud** ». Tout en conservant son identité, liée à nos 9 communes, sa communication utilise désormais le nom de Ronchamp, reconnu mondialement. Sa vocation demeure la promotion touristique de notre communauté de communes et il s'agit, avant tout, de drainer des visiteurs extérieurs vers nos sites, hébergements, restaurants, commerces.

A l'occasion de ce changement de nom, l'office de tourisme s'est doté d'un nouveau logo, axé sur la nature.



AVRIL 2018 : UN NOUVEAU PASSE-PORT CULTUREL

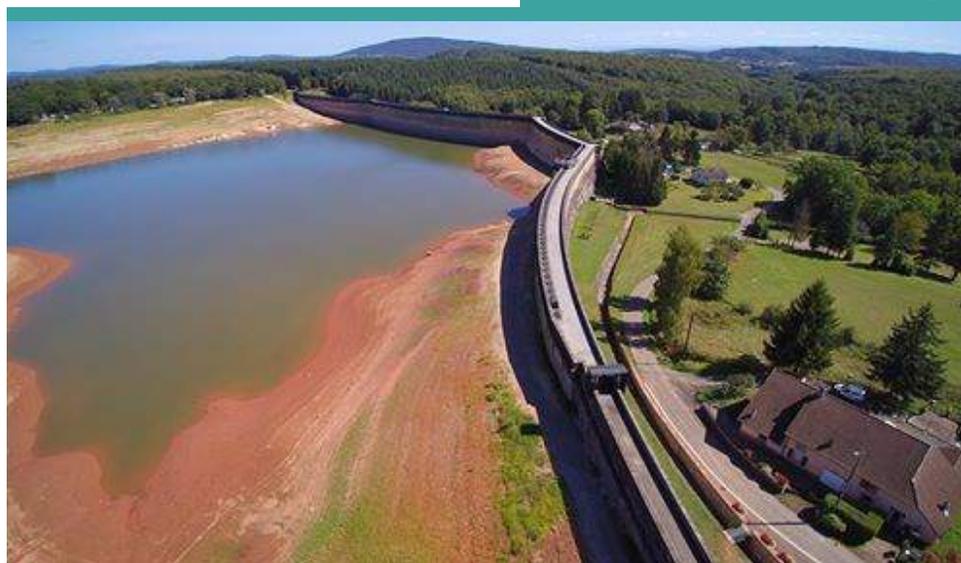
À partir du 1er avril 2018, notre passeport local, le Pass'Partout (regroupant la Chapelle, la Maison de la Négritude et le Musée de la Mine), **s'ouvre aux Vosges du Sud**.

En effet, une vingtaine de sites et jardins remarquables, de Passavant la Rochère à Belfort, proposeront des avantages aux porteurs de ce nouveau sésame. À visée touristique ou locale, ce sera un très bon moyen de (re)découvrir notre belle région des Vosges du Sud !

BASSIN DE CHAMPAGNEY

Enfin, grâce à sa **vidange décennale**, le bassin de Champagnay a démontré un potentiel important d'un point de vue naturel et patrimonial. Beaucoup d'entre nous s'y sont rendus cet automne et l'ont redécouvert. Lieu de promenade, de découverte et de quiétude, il permet une liaison aisée avec Frahier par le canal. **À nous d'en faire une autre pépite de notre territoire.**

Vue aérienne sur le Bassin en cours de vidange



SPORT

LA CCRC, UN TERRAIN DE SPORT DANS LES VOSGES DU SUD

En plein air ou en salle, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont (CCRC) vous offre un immense terrain de sports et de loisirs à partager entre amis ou en famille.

Sur terre ou sur route, la pratique du vélo est probablement la plus populaire. Dans la roue de Fabio Aru le 5 juillet sur le **Tour de France** ou des randonneurs le 3 septembre sur la **Trans'Vosges Saônoises VTT 2017**, nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir « emmener la braquasse » ou simplement nous dégourdir les jambes. Ces événements soutenus par la CCRC font la renommée de Rahin et Chérimont, et génèrent ou attirent derrière eux de nouvelles manifestations sur le secteur. En 2017 : la Cycloportive des 3 Ballons, le Tour d'Alsace, le Tour de Bourgogne Franche-Comté, la Transterritoire VTT, Rassemblement national des tandems... qui permettent à notre territoire de rayonner bien au-delà de nos frontières.



Pour se remettre de nos efforts, rien de tel qu'une **halte aquatique au Bassin de Champagny** ou à la **base de loisirs du camping des Ballastières**. Ces haut-lieux de détente (baignade, voile et



planche à voile) servent également de cadre privilégié aux activités pédestres. Citons ici le soutien de la CCRC à « l'escapade gourmande » le 11 juin (avec le Comité Départemental Handisport) et à la marche aux Ballastières du 15 octobre, pour la prévention du cancer du sein. Sur ce même site, la CCRC a accueilli tout au long de l'année des démonstrations et des entraînements d'hydravions télécommandés.

Depuis la suppression des syndicats en janvier 2016, la CCRC a pris la compétence pour gérer le gymnase Félix Eboué et plus récemment, le nouveau gymnase à la Filature de Ronchamp, homologué pour les compétitions régionales.

L'utilisation croissante de ces structures par les associations sportives locales a nécessité pour la collectivité de lourds investissements. Ils se sont traduits par **l'isolation et la remise à neuf de la surface de jeu** du gymnase de Champagny et la **création d'un gymnase flambant neuf** sur le site de la Filature. La présence de ces deux outils

permet non seulement de répondre à l'ensemble des demandes locales (futsal, handball, tir à l'arc, badminton, gymnastique...) et d'envisager l'accueil de nouvelles pratiques sur notre territoire... avis aux amateurs !



Entraînement de Futsal dans le gymnase

Dans ce nouvel écrin sur le site de la filature, **300 spectateurs peuvent confortablement s'installer**, ce qui permet à de nombreux événements et tournois de s'organiser.

Accolé au gymnase, l'espace événementiel a accueilli le 5 novembre la **bourse aux skis** du club de La Planche des Belles Filles. Tous équipés, nous attendons de skis ferme les premiers flocons et vous souhaitons une année 2018 tout schuss !



CULTURE

SE CULTIVER AVEC PLAISIR GRÂCE AUX MÉDIATHÈQUES, PREMIER RÉSEAU D'EXPRESSION ET DE DÉBATS CULTURELS EN ACCÈS LIBRE.

Votre Communauté de Communes vous offre, grâce à ses 5 médiathèques en réseau (Champagney, Frahier-et-Chatebier, Plancher-Bas, Plancher-les-Mines et Ronchamp), la possibilité de consulter et d'emprunter des livres et des CDs et de participer tout au long de l'année à différentes animations.

Cette année encore, petits et grands ont été séduits par un programme varié. Voici quelques illustrations du programme 2017.



Avril : Conférence de l'écrivaine Carole Rognon, Médiathèque de Ronchamp



Juillet, Août : « Mercredis d'été », Médiathèque de Champagney



Septembre : Exposition "Loup y es-tu" avec l'illustratrice Marjorie Pourchet, Médiathèque de Plancher-les-Mines



Octobre, Novembre : Ateliers d'écriture animés par Lune de Plume à Ronchamp et à Frahier

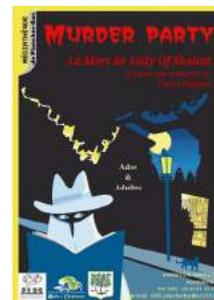


Octobre : Festival D-Livres et vous, évènement annuel du réseau, à Frahier



Octobre : Petites Fugues 2017 avec l'écrivaine Violaine Bérot, Médiathèque de Ronchamp

Les médiathèques ont à cœur de vous proposer des évènements tout au long de l'année. Et pour preuve, dès le mois de janvier 2018, elles organisent un évènement inédit dans le réseau : **une murder party !**



A NOTER DANS VOTRE AGENDA POUR 2018

- Première bourse aux livres du réseau, au mois d'**avril 2018**,
- Festival D-Livres & Vous (fête annuelle des médiathèques) le **samedi 26 mai 2018**.

Ces deux manifestations se dérouleront à la Filature de Ronchamp.

SUIVRE LES ACTUALITÉS DES MÉDIATHÈQUES

Suivez les actualités, nouveautés, les évènements à venir... et restez en contact avec les médiathèques via leur site : cc-ronchamp.c3rb.org ou sur Facebook: @MediathequesRahinCherimont

Vous pouvez également les contacter par téléphone :

- Champagney : 03 84 23 16 91
- Frahier-et-Chatebier : 03 84 54 37 29
- Plancher-Bas : 03 84 23 23 42
- Plancher-les-Mines : 03 84 46 82 75
- Ronchamp : 03 84 63 58 85



Meilleurs vœux de toute l'équipe !

ÉCONOMIE

UN FONDS D'INTERVENTION POUR SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Afin de **soutenir la dynamique commerciale et artisanale et de renforcer l'attractivité générale du territoire**, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont s'est engagée dans la mise en place d'une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR).

D'une durée de 3 ans, cette opération permet la **mobilisation de subventions afin d'aider les professionnels à maintenir, développer ou créer leur activité économique**. Sous conditions, des aides financières de l'État (FISAC), de la Communauté de Communes ainsi que des chambres consulaires sont en effet mises en place. Cumulées, ces dernières permettent, en moyenne, **de subventionner 40 % du montant des investissements éligibles**.

Exemple de réalisation

Nature de l'activité : boucherie

Investissements réalisés :

- Equipement frigorifique,
- Aménagement intérieur.

Montant TTC : 34 450 €

Montant subventionnable : 30 000 €

Montant de la subvention : 12 000 €

Ainsi, vous êtes chef d'entreprise et vous souhaitez investir ou créer une nouvelle activité économique ? N'attendez plus et profitez dès à présent de l'opération pour mener à bien votre projet. **Pour connaître l'ensemble des modalités et conditions d'éligibilité** (travaux et entreprises éligibles, montant des travaux subventionnables...), **nous vous invitons à contacter sans plus tarder les services de SOLIHA HAUTE-SAÔNE**.

Mandaté par la Communauté de Communes, SOLIHA HAUTE-SAÔNE est en charge de l'animation du dispositif. Dans ce cadre, des conseillers sont à votre disposition afin de vous apporter l'ensemble des renseignements et de vous accompagner, le cas échéant, dans le montage de votre dossier de demande de subventions.

Contactez SOLIHA HAUTE-SAÔNE :

2 Place du Moulin des Prés

70 000 VESOUL

03 84 75 38 56

contact.hautesaone@solihha.fr

Contact : E. LE BAIL ou C. CHAILLOT

ATTENTION

Ne pas avoir commencé les travaux ou investissements avant la constitution du dossier de demande de subvention

UNE POLITIQUE D'AIDE POUR LES HABITANTS

Les professionnels ne sont pas les seuls à bénéficier de l'appui de SOLIHA.

En effet, à travers le programme « Habiter Mieux » mis en place par SOLIHA, et depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont répond aux besoins spécifiques des propriétaires occupants de son territoire pour la réalisation de leurs projets de rénovation.

L'objectif de ce programme ? Lutter contre la précarité énergétique, et devenir un outil solidaire de la transition énergétique.

La collectivité a également soutenu des projets de ravalement de façade pour des habitations individuelles.

Voici le récapitulatif des aides accordées par la collectivité ces deux dernières années :



Programme Année	Façade	Habiter Mieux	TOTAL
2016	3 000 €	19 419€	22 419 €
2017	4 500 €	23 578 €	28 078 €
TOTAL	7 500 €	42 997 €	50 497€

INTERNET

LA FIBRE ET L'INCLUSION NUMÉRIQUE SUR LA CCRC

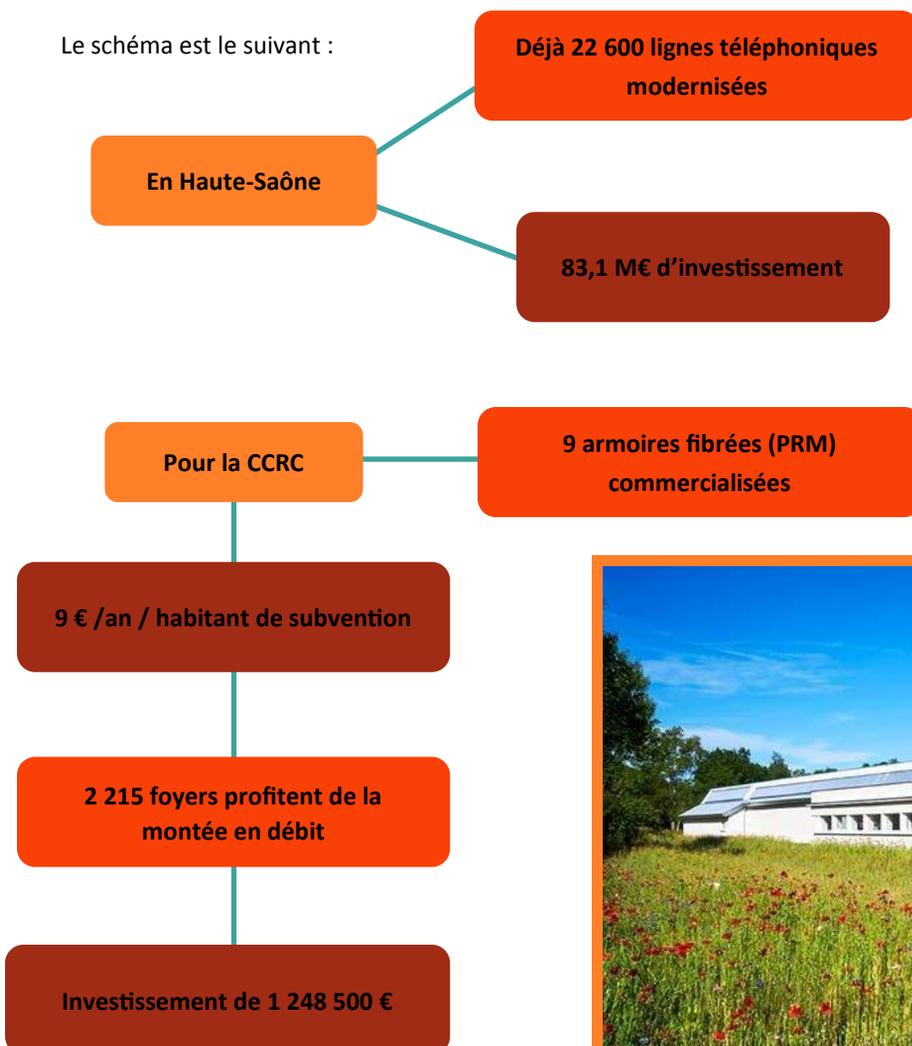
La volonté du Département de développer un réseau internet moderne, avec son syndicat mixte Haute Saône Numérique (HSN), est toujours forte avec aujourd'hui la mise en place du **Schéma Local d'Aménagement Numérique 2.0** :

2 objectifs :

- **Assurer un débit minimum de 8 Mb/s pour 2020**

- **Atteindre 100 % de lignes Très Haut Débit en 2025**

Le schéma est le suivant :



INCLUSION NUMÉRIQUE

Un débit compris entre 3 et 8 Mbps peut être considéré comme supportable dans l'attente de la réalisation de la 2ème tranche avec la fibre jusqu'au domicile (FttH). A un horizon post 2021, un débit inférieur à 3 Mbps ne pourra être considéré comme acceptable.

Ces prises non traitées par les technologies filaires constituent ce qu'on appelle des zones d'inclusion qui relèvent de technologies hertziennes (radio, Wifi ou satellite).

Les foyers concernés ont été identifiés et ils seront guidés par HSN pour le choix d'un opérateur et une parabole (dont les débits sont aujourd'hui de 20 Mb/s) leur sera installée gratuitement.

INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE SITE DE DE LA FILATURE

Pour le développement du tiers-lieu numérique, cette installation était une priorité.

Suite à une consultation, c'est l'opérateur Trinaps qui aura la charge d'installer la fibre optique depuis le nœud de raccordement de Ronchamp et de la distribuer sur l'ensemble du site. Cela permettra aux locataires des cellules de la Cour des Artisans d'avoir des prestations élevées, s'ils le souhaitent. Tous les bâtiments principaux seront également équipés d'une borne Wifi avec contrôle de connexions.



ÉCOLOGIE

LA CCRC AUX RENCONTRES NATIONALES TEPOS « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE »

La Communauté de Communes Rahin et Chérumont a participé aux rencontres nationales "Énergie et territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive" qui a eu lieu les 27-28-29 septembre 2017 à Figeac.



Cette rencontre rassemble chaque année, dans une ville différente, des élus et des techniciens de collectivités locales, des professionnels du secteur de l'énergie, des chefs d'entreprise, des acteurs du monde agricole, des partenaires institutionnels, des services de l'Etat...

Tous ces acteurs ont eu de nombreuses occasions, pendant ces 3 jours, de découvrir des retours d'expériences de pionniers de la transition énergétique, mais surtout d'échanger ensemble pendant les ateliers, les visites de sites exemplaires (le siège des Fermes de Figeac et ses installations d'énergies renouvelables...) et les temps de convivialité organisés par la collectivité. Des rencontres essentielles pour :

- Connaître les technologies développées sur d'autres territoires

- Apprécier l'opportunité de les faire émerger sur le nôtre

- Profiter du retour d'expérience pour gagner du temps et éviter les erreurs.

Les participants ont également pu découvrir Figeac, son histoire et ses producteurs locaux.

TEPCV : LE NOUVEAU GOUVERNEMENT REVIENT SUR LES ACCORDS SIGNÉS

Dans une circulaire datée du 26 septembre 2017, Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire, appelle les préfets à « appliquer strictement » de nouvelles règles de gestion « destinées à recentrer le dispositif » des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par Ségolène ROYAL en 2014.

Ce serrage de vis inquiète les collectivités engagées dans la transition énergétique et remet en question le financement des projets qu'elles ont initiés. Le mardi 14 novembre 2017, la Région réunissait les territoires concernés pour fournir les explications

nécessaires à la gestion des projets engagés et voir avec élus et techniciens les conséquences de cette décision. Des protestations, des incohérences mises à jour mais toujours avec une réelle volonté de dialogue avec les équipes en charge de fournir la meilleure voie pour aboutir sur les projets. Ceci est d'autant plus incompréhensible que Paris réaffirme ses ambitions climatiques à la COP23, que les engagements des Pays à la COP21 ne sont pas respectés... Pourquoi pénaliser les territoires précurseurs et volontaires ?

Lors de cette rencontre, à l'initiative de Michel MAYA, Maire de Tramayes et Vice-Président du CLERC, les élus ont signé une motion qui a été envoyée au Ministère.

Rappel des projets TEPCV sur le territoire

- CCRC : cuisine centrale
- Plancher-Bas : rénovation énergétique de l'école primaire
- Clairegoutte : rénovation énergétique de plusieurs bâtiments



OM

(ORDURES MÉNAGÈRES)

LE NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE

Le fait marquant de l'année 2017 a été le renouvellement des marchés de collecte de tri et de déchets ménagers non recyclés. Ces nouveaux marchés ont été attribués à la société COVED, déjà titulaire du marché précédent. Pour les habitants de notre Communauté de Communes les principaux changements sont :

1 : La collecte des déchets ménagers recyclables (hors verre) en porte à porte.

C'est principalement à la demande des communes que ce moyen de collecte a été instauré. Il supprime partiellement les points d'apport volontaire, dont l'entretien devenait contraignant à causes d'incivilités répétées. Ceci implique pour les familles de **s'approvisionner gratuitement en sacs jaunes auprès des mairies.**

Le SICTOM prévoit en moyenne un sac par habitant et par semaine. Il n'y a pas de restriction sur les sacs; un comptage sera toutefois tenu à jour afin d'éviter les abus.

2 : Une déchèterie semi-fixe à Champagny

Le SICTOM a acquis un Moving'Tri (ou déchèterie ambulante, photo ci-après) avec un déploiement de 2 jours par semaine, le mercredi et le samedi dans la zone d'activités de la CCRC à Champagny. La déchèterie mobile se compose d'une remorque transportant 5 bennes de 6m³. Elle doit être tractée par un camion équipé d'une grue et d'un bras hydraulique



avec une benne de 30m³. Le camion procède à l'installation du Moving'Tri sur une plate-forme de 400m² minimum.

Les utilisateurs à bord de leur véhicule peuvent :

- emprunter la rampe d'accès
- stopper sur la plate-forme
- trier les déchets dans les bennes

Dès son ouverture, début janvier 2018, l'ensemble des déchèteries mobiles sur Plancher-Bas et Plancher-les-Mines et les accès aux installations du SYTEVOM pour les usagers seront supprimés.

LES DÉCHETS VERTS

Le tonnage de nos déchets verts explose; il dépasse aujourd'hui le tonnage de nos déchets ménagers résiduels. Le traitement de ces déchets coûte à la collectivité 60€/tonne. Il est donc recommandé de les recycler sur place quand c'est possible : mulching, compost, paillis, broyage. **Il est rappelé que l'accès aux bennes à déchets verts est strictement réservé aux particuliers et non aux professionnels !**

LE SERTRID

Le SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le TRaitement Intercommunal des Déchets) s'est vu préconiser la mise en place d'une part fixe (remboursement de la dette) et d'une part variable (fonctionnement). Suite à un litige au sujet du calcul de la part fixe, un consensus a finalement été trouvé entre tous les représentants du SERTRID, en calculant la part fixe sur le tonnage des ordures ménagères incinérées par chaque entité ces trois dernières années.

Elle reste donc incitative et prend ainsi en compte les performances de tri des différentes entités.

La part variable présentera un coût d'incinération de 71,20€ HT/tonne, coût très compétitif qui permettrait de nouvelles opportunités d'incinération de déchets, afin d'éviter des vides de fours et un risque de hausses des coûts d'incinération pour les entités membres.

Continuez à bien trier !

OM (ORDURES MÉNAGÈRES)

SACS DE TRI

Afin d'éviter les déplacements, les sacs de tri jaunes pour les déchets recyclables sont mis à la disposition des habitants dans chaque mairie de la Communauté de Communes, excepté dans celles qui ont refusé ce service à leur population. Dès lors, les habitants concernés devront se rendre, dans un premier temps, au siège de la Communauté de Communes pour les obtenir.

JOURS DE COLLECTE

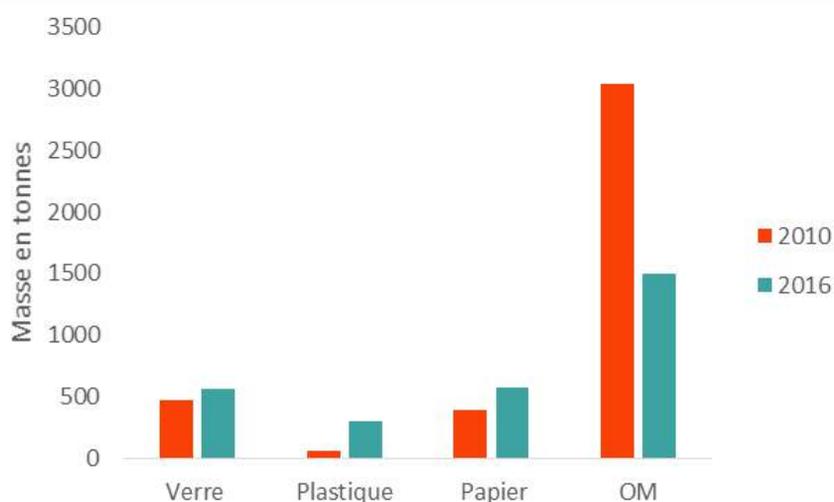
À partir du 1^{er} janvier 2018, la nouvelle organisation de collecte des déchets a entraîné une modification du jour de collecte des ordures ménagères dans certaines communes, avec parfois des collectes en après-midis.

Voici, ci-dessous, le calendrier des jours de collecte par commune et par type de déchets (ordures ménagères ou tri sélectif) :

Commune	Ordures ménagères : chaque semaine	Tri sélectif tous les 15 jours	
		Semaine impaire	Semaine paire
Champagney	Lundi	Vendredi	
Clairegoutte	Lundi		Jeudi
Échavanne	Lundi	Jeudi	
Errevet	Lundi	Jeudi	
Frahier-et-Chatebier	Lundi	Jeudi	
Frédéric-Fontaine	Lundi		Jeudi
Plancher-Bas	Mardi	Mercredi	
Plancher-les-Mines	Mercredi	Vendredi	
Ronchamp	Mardi		Vendredi

BILAN DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative a été effective à compter du 1^{er} janvier 2012 afin de répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement et à la nouvelle loi de la transition énergétique. La redevance est basée sur 3 critères : une part usager, une part au volume et une part variable à la levée (avec un seuil minimum de 6 levées par semestre).



CCRC - évolution des déchets entre 2010-2016

La redevance incitative a un double objectif :

- Faire évoluer le mode de financement pour le rendre plus juste,
- Favoriser de nouveaux gestes permettant de réduire la production de déchets.

L'analyse des données du SICTOM montre que la redevance incitative a permis **une réduction de 50.7%** des ordures ménagères (incinérées). **De 252.43 kg/habitant/an en 2010, on passe à 124.08 kg/habitant/an en 2016.** Dans le même temps, les volumes du recyclage s'envolent : **verre : +19% ; plastique : +403% ; papier : +50%.**

DEMENTI - PLAN DU TERRITOIRE DE LA CCRC

Depuis le mois de septembre 2017, un plan du territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont (format A3, sur fond jaune, avec publicités) est distribué dans les boîtes aux lettres des administrés de la collectivité. Même s'il porte la mention de « Rahin et Chérumont », ce plan n'a en aucun cas été commandé par la Communauté de Communes. Il a été entièrement conçu, édité et distribué par la société AB Communication, basée à Gy.

La Communauté de Communes n'a jamais été consultée lors de l'élaboration de ce support, que ce soit pour le choix des informations à y faire figurer, les photographies utilisées ou la validation de l'ensemble. Le document comporte des informations erronées, notamment dans le « Répertoire pratique » situé au verso, mais cela n'est malheureusement pas du ressort de la collectivité qui a découvert ce support en même temps que ses administrés.

Pour rappel, les documents ne portant pas le logo officiel de la collectivité ne peuvent en aucun cas lui être liés, même s'ils comportent la mention « Rahin et Chérumont ». Un plan du secteur vient d'être édité par l'Office de tourisme intercommunal basé à Ronchamp, mais celui-ci ne sera pas distribué dans les boîtes aux lettres. Il est à vocation touristique et est donc distribué gratuitement dans les locaux de l'office de tourisme et dans les établissements partenaires.

Si vous désirez être annonceurs sur de tels supports, soyez vigilants, et n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la collectivité lorsque vous êtes démarchés et demandez la lettre d'accréditation de l'entreprise qui vous contacte.

2018

INFOS ET ACTUS

RESTEZ INFORMÉS

Suivez les actualités de la collectivité, du Réseau des médiathèques, de la Filature ou de son tiers-lieu... sur Facebook !



MUSICALES DE CLAIREGOUTTE

Comme chaque année, la Communauté de Communes sera le partenaire des **Musicales de Clairegoutte** qui auront lieu du 7 au 15 avril 2018 au temple de Clairegoutte, à l'église de Champagny et à la Filature de Ronchamp. Un quatrième lieu reste à définir et sera communiqué ultérieurement. Toutes les informations sont sur l'agenda de Ronchamp Tourisme.

CAUSERIES DU NUMÉRIQUE

Début 2018, les Causeries du Numérique sont de retour dans les médiathèques du territoire ! Vous souhaitez apprendre à utiliser une tablette, naviguer sur le web, connaître des petits trucs et astuces pour les ordinateurs...? C'est vous qui choisissez le sujet autour d'un thème général ! N'hésitez pas à contacter les médiathèques pour connaître les dates et horaires.

BUS DES NEIGES

En 2018, la Communauté de Communes met à nouveau en place un bus des neiges pour relier la vallée à la station de La Planche des Belles Filles. Au départ de Frahier, cette navette desservira ensuite Ronchamp, Champagny, Plancher-Bas et Plancher-les-Mines avant de rejoindre la station. Elle circulera les mercredis et samedis après-midi, et tous les jours pendant les vacances scolaires de février, sous réserve d'ouverture et d'enneigement suffisant de la station. Aller/Retour : 5€/personne, **sur inscription uniquement**. Retrouvez toutes les informations sur le site www.cccrc70.fr.



Directeur de la publication : René GROSJEAN, Président de la CCRC

Crédit photos : Communauté de Communes Rahin et Chérumont, François Bresson, Karine Altmeyer, Club des Hydraviens Jean Mermoz, Artdam

Impression : Socosprint

Distribution : Communes et CCRC

Nombre d'exemplaires : 6000

ISSN : 1956-2993 //////////////// Dépôt légal : Janvier 2018